CANDIDATS.

POUR [illegible].

Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

W. A. [illegible]
ALFRED ROUSSEAU.

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

HORATIO DAVIS.
J. Q. A. HOIT.
M. WILLARD.
SAMPSON BLOSSMAN.
JOHN M. HALSEY.
ADELIN DREUX.
A. B. DORIOCOURT.
M. CARUTHERS.
THOMAS C. POOLE.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

HENRY PEYCHAUD.
WILLIAM P. BEDLOCK.
AUGUSTE DOUCE.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

RIVIÈRE GARDÈRE.
J. B. FORRESTER MAXENT.
A. E. BIENVENU.
PIERRE M. BERTIN.
MARTIN DURALDE.
ARMAND GUYOL.
RENÉ H. BRUNET.
THOMAS GILMORE.
ROSEMOND DE ARMAS.

Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

JOHN WATKINS.
PROSPER LE BLANC.
CHARLES S. LEE.
[illegible] COIRON.
SAM. LOVETT WALDO.

POUR JUGE-DE-PAIX:

Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT est candidat à la place de Juge de Paix, dans la première municipalité.

MM. les Editeurs.—Veuillez annoncer que M. CHS. C. SCHELL est candidat à une des places de Juge-de-Paix de la première Municipalité.

M. l'Editeur.—Veuillez annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT, est candidat pour la place de juge-de-paix de la Seconde Municipalité.

M. l'Editeur.—Veuillez annoncer que M. O. P. JACKSON est candidat à la place de Juge de Paix, dans la première municipalité.

MM les Editeurs.—Veuillez annoncer que M. LOUIS LAROQUE TURGEAU est candidat à une des places de Juge de Paix de la 1ère municipalité.

MM les Editeurs.—Veuillez annoncer que M. ALPHONSE CANONGE est candidat à la place de juge de paix, dans la Troisième Municipalité.

Mr. l'Editeur.

Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat pour une place de juge de paix dans la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par

SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT, comme candidat à la place de juge de paix, dans la Première Municipalité.

MM les Editeurs de l'Abeille.—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, avocat, est candidat à une des places de juge de paix de la Première Municipalité, et qu'il recevra le vote unanime de

TOUS SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. F. M. GUYOL, comme candidat à la place de juge de paix dans la première municipalité.

PLUSIEURS AVOCATS.

Bureau des Naissances et Decès,

PLACE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.

AVIS AU PUBLIC.

A [illegible] Assistant du Bureau des Naissances et Decès de la paroisse et ville d'Orléans [illegible] dite paroisse et ville, à vous [illegible] dispositions de la loi, ci-après

AVIS APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.

[illegible] A partir de l'adoption du présent acte, la [illegible] dans la paroisse d'Orléans [illegible] au Bureau dans le laps de [illegible] conforme [illegible] section de l'acte dont celui-ci forme [illegible] toute personne contrevenant [illegible] sera passible [illegible] piastres, et une seule [illegible] amende sera [illegible] celui de dénonciateur.

[illegible] La loi exige que toute personne libre, résidant [illegible] devra être déclarée dans le laps [illegible] de la personne décédée, s'il s'en [illegible] de la maison dans laquelle [illegible] toute personne contrevenant [illegible] sera passible [illegible]

[illegible]

P. M. CROZAT.

J. S. DE PALOS.

Professeur de Langues Modernes, auteur d'une Méthode Pratique pour enseigner L'ANGLAIS ET L'ESPAGNOL.

[illegible]

TABAC de la Vuelta Abajo.—50 balles de qualité supérieure, à vendre par HEPBURN & TURPIN, No. 11, rue Royale.

BALAIS EN BLÉ.—[illegible] douzaines, à vendre par HARROD, DARLING & Co., 49 Commune.

FARINE.—[illegible] barils, à vendre par HARROD, DARLING & Co., 49 Commune.

MAQUEREAUX.—125 barils [illegible] et 100 barillets [illegible] HARROD, DARLING & Co., 49 Commune.

[illegible] barils, à vendre par HARROD, DARLING & Co., 49 Commune.

[illegible] barils et [illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co., 49 Commune.

RÉSINE et Charbon.—300 barils résine et 5000 barils [illegible] ROBERT MURPHY, 62 Vieille Levée.

WHISKEY.—[illegible] whiskey vieux, à vendre par P. LONGIS, 146 rue Royale.

FERRONNERIE.—[illegible] Serrures françaises et [illegible] à vendre par W. A. RYAN, 48 Chartres.

ARTICLES de pêche.—[illegible] à vendre par W. A. RYAN, 48 Chartres.

OUTILS de charpentiers.—[illegible] W. A. RYAN, 48 Chartres.

A VENDRE [illegible] assignés: [illegible] sacs en pitres de deux boisseaux et demi [illegible] d'huile blanc de baleine, New Bedford [illegible] 100 caisses savon steamboat [illegible] de Boston; [illegible] de la Caroline. NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

DIVERS.—3000 gallons huile de baleine [illegible] 400 barils huile des Tanneurs; 600 caisses blancs de baleine New Bedford et Boston; 300 caisses chandelles de composition; 100 do de l'Etoile; 300 caisses savon extra No. 1; 50 boîtes thé Pouchong; 1000 barillets clous [illegible] 300 barillets blanc de plomb No. 1, et extra [illegible] de peinture noire anglaise, à vendre par LEONARD STURTEVANT & Co., 12, Vieille Levée.

19 mars

FARINE.—1000 barils à bord d'un chaland, à vendre par MERLE, BOYLE & Co., 70, Tchoupitoulas.

TOILE D'EMBALLAGE &c.—300 pièces de Kentucky [illegible] 400 rouleaux corde et 35 balles ficelle, à vendre par G & R BUCHANAN & Co., 64, Tchoupitoulas.

FARINE.—800 barils farine Missouri superfine, 150 do do ordinaire, à vendre par G & R BUCHANAN & Co., 64 rue Tchoupitoulas.

TOILE de Coton, pour voiles, toiles et prélats, de la manufacture de Paterson, N. J. [illegible] LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

FRUITS A L'EAU-DE-VIE.—50 caisses [illegible] LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

PRUNEAUX.—[illegible] caisses de 12 paquets [illegible] LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

BOUTEILLES VIDES.—20 paniers bouteilles vides en débarquement de la barque Lubeck et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

A VENDRE—Un joli bien de campagne situé au bayou St. Jean, d'une dimension d'environ trente arpents de superficie. Les établissements se composent d'une maison à deux étages [illegible] S'adresser au bureau de M. Jules [illegible] not. pub. rue Royale

ALBIN MICHEL.

MAISON A LOUER.

Une maison rue de l'Hôpital, entre les rues Bourgogne et Remparts.

Deux maisons rue Claiborne, entre les rues Ste Anne et Dumaine.

Deux maisons rue Claiborne, près la rue St. Louis.

Une maison rue des Français, 3eme municipalité.

Une maison rue des Grands Hommes, près la rue d'Enghien.

Pour les conditions qui seront très avantageuses, s'adresser rue de Chartres, No. 133, entre les rues St. Louis et Conti.

A LOUER—Livrable le 1er mai—La belle MAISON haute, située rue Bourgogne, entre Dumaine et St. Philippe, présentement occupée par Thos. Barrett, Esq. Cette maison se compose de sept grandes pièces, trois cabinets et une galerie vitrée. Elle a un beau corridor avec porte-cochère, une vaste cour bien briquetée, cuisine, cave, chambres à domestiques, écurie, &c., tout dans un parfait état. L'eau est conduite par les "water works" jusqu'au premier étage.

S'adresser au No. 21, Vieille Levée. 7 av—2p

ARTICLES DIVERS.—1,500 caisses limons, 80 barriques huile d'olive, 30 barriques pierres de ponce, 3 dito crème de tartre, 40 caisses tabac à chiquer, 25 ballots tabac en feuilles, à vendre par WYLIE & EGANA, 32 rue Bienville.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:

[illegible]

Quartier-Général.
LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 1er mai 1846.
Ordre No. 23.

Le Comité de la Légion de la Louisiane, se réunira (pour séance ordinaire) mercredi prochain 6 du courant, à 7 heures précises du soir, à l'Hôtel de Ville.

Par ordre du Brigadier-Général D. Augustin.
1er mai. PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp.

LÉGION DE LA LOUISIANE.

RÉGIMENT D'INFANTERIE.

Ordre No. 5.—Nouvelle-Orléans, 27 avril 1846. Revue d'inspection.

Conformément à l'ordre du Brigadier Général, commandant la Légion de la Louisiane, le Régiment d'Infanterie prendra les armes dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 heures précises du matin.

Grande tenue d'été, équipement complet.
Par ordre du colonel J. DUGOUR.
27 av. A. CHIAPPELLA, Adj-major.

QUARTIER-GÉNÉRAL.

LÉGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 9 avril 1846.
Ordre No. 19.

Conformément à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le Dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 1/2 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

Par ordre du Brigadier-Général, D. Augustin.
14 avril. PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp.

L'ECHO DES FEUILLETONS,

LE JOURNAL DES JOURNAUX—LOUIS XIV ET SON SIÈCLE—LES TROIS MOUSQUETAIRES, illustrés,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

Reçu par le Warsaw 1o. le 3e No. de l'Echo des Feuilletons, contenant la suite du Morne au Diable. 2o. la 12e livraison du Journal des Journaux, suite de Mise Brun avec deux nouvelles, Madelle. Clairon par Arsène Houssaye, le Sabbat, par Marie Aycard.

Gravures de modes pour Dames, attachées à l'Echo et au Journal, pour décembre et janvier.

Louis XIV et son siècle—Livraison formant la fin de ce bel ouvrage.

Par le Louisa, actuellement en débarquement, le 4e No. des Feuilletons et autres marchandises, dont la distribution sera faite à nos abonnés, aussitôt l'envoi de la boîte.

Les Trois Mousquetaires, par A. Dumas, de 30 à 36 gravures à part, vignettes, culs de lampe, lettres ornées &c édition illustrée par MM Fellens & Dufour, éditeurs de l'Echo des Feuilletons, du Journal des Journaux, brochés et reliés.

La lacune qui s'est glissée dans le 2d volume de Louis XIV sera remplie par le prochain arrivage; cette omission avant été signalée à l'administration elle s'empressera de la réparer.

M. DE LA PLACE, Directeur,
31 mars. au bureau de l'Abeille, Chartres No 22

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

ECONOMIE DANS LA CONSOMMATION DU BOIS.

APOLINAIRE PERRAULT a l'honneur d'informer messieurs les planteurs sucriers, qu'il possède depuis peu UN PLAN INFAILLIBLE pour la cuisson du sucre et l'économie dans la consommation du bois. Il est tellement persuadé de la réussite, qu'il s'engagera à fixer la quantité de bois que ses équipages pourront brûler dans un espace de **24 heures**, quantité proportionnée à une corde et trois quarts par boucaut pour des cannes arrivées à maturité. Par ce moyen, les équipages à quatre chaudières pourront faire de **7 à 9** milliers de sucre par **24 heures**. Il donne en outre l'assurance que les équipages faits d'après ce plan pourront permettre de faire **trois cents boucauts** sans qu'il soit besoin d'en retirer les cendres. Les planteurs qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent d'autant plus se reposer sur ce qu'il avance, qu'il s'engagera à n'exiger le prix de son salaire que lorsque l'ouvrage sera éprouvé et accepté, s'engageant en même temps à le réparer après la roulaison, s'il en était besoin. Le prix des chaudières est de **$40** et celui des cheminées de **$50.**

S'adresser à M. J. LAROSE, rue de la Vieille Levée No. 71—A M. E. DAUNOY, rue d'Orléans No. 103—A Mr. FLOWER, rue Natchez No. 37; et à M. OSBORNE, paroisse Jefferson, chemin de Barataria. 22 déc—6m

GRANDE ECONOMIE DANS LE BOIS

POUR LES HABITANS SUCRIERS.

NELSON FOUCHÉ a l'honneur d'informer ses anciennes pratiques et Messrs. les Habitans sucriers en général, qu'il possède depuis peu un plan immanquable dans la rapidité de la cuisson du sucre et l'économie du bois. Il est tellement persuadé de la réussite qu'il s'engagerait à fixer la quantité de sucre que ses équipages pourraient faire dans 24 heures, et l'économie du bois est si grande que dès la première roulaison l'habitant gagnera plus que la façon de l'équipage. Ceux de ces Messieurs qui voudraient le faire travailler sont à même de se persuader de ce qu'il avance en se rendant, cette roulaison même, chez Messrs. les Habitans sucriers où il a monté, et voir marcher leurs équipages. Il engage ceux de ces Messieurs qui seraient à court de bois de se référer à M. Arnaud Lanaux, paroisse Paquemines, chez lequel il a disposé un équipage pour brûler du charbon. M. Lanaux y trouve un grand avantage, il ne brûle qu'une corde de bois et quelques barils de charbon par chaque boucaut de sucre. Cet équipage lui fait 8 et 10 boucauts par 24 heures.

Les proportions dans un équipage étant un point très important, il prie instamment Messrs. les Habitans sucriers, qui auraient l'intention de contracter avec lui de vouloir bien se rapporter à lui pour les dimensions des chaudières.

Le prix de ses équipages n'est que de $5 par chaudière et $75 pour les cheminées. Les équipages qu'il a montés peuvent témoigner de la solidité de son ouvrage.

RÉFÉRENCES.

MM J. Ant. Gordon, 31, rue du Camp.		
John Merle, rue Tchoupitoulas.		
Jean Tabaut, 29, rue de la Vieille Levée.		
Cordeviolle & Lacroix, 23, rue de Chartres.		
MM. Dr. Stone,	paroisse Iberville.	
Ed. McCall,	"	Ascension.
J. B. Lebourg	"	
[illegible]	"	Assomption
[illegible]	"	St. Jacques.
J. Duvernay,	"	Jefferson.
Edouard Fortier,	"	
Octave Labranche,	"	St. Charles.
Armand Lanaux,	"	Plaquemines.
Ate. Reggio,	"	

Pour plus amples informations, s'adresser à NELSON FOUCHÉ,
4 déc—6m. 132, rue Moreau, faubourg Marigny

A VENDRE AU PRIX COUTANT.

CHANGEMENT DE MAGASIN.

Le grand magasin d'habillement, No. 123, Vieille Levée, entre Maine et St Philippe, sera positivement transporté le premier mai prochain. Le fonds de marchandises contenues dans ledit magasin sera positivement vendu avant le déménagement.

Levites et habits mérinos de $6 à 14.
Surtouts de travail en ermine! 4 à 8.
do do cachemirette, 6 à 10.
do do sax gotha, supérieur 7 à 10.
Levites et habits, en mérinos fins, en couleur, 12 à 15.
Habits drap coton, do alpacca, do en toile, [illegible] pantalons de toute qualité de 75 cents à $3 la paire.
Gilets noirs et blancs et en couleur de $1 à 5.
Chemises de tout genre, à très bas prix.
20 av. JNO. BELLOW Jr.

Le soussigné reçoit par les navires Rubicon et Chaborte, les articles suivans:

Ombrelles moirées noires et blanches,
Echarpes barège dites Marquise, noires et blanches.
Dito avec barres soie couleurs: broches soie pour dames.
Gants filet noirs avec boutons: dito dito Egyptiens avec franges,
Gants soie noirs pour hommes et femmes; dito dito coutellis pour dames,
Damas coton imprimé pour rideaux; Mérinos noir uni de l'atorie, Lapon & Co,
Mérinos noir façonné pour pantalons; Jaconats haute nouveauté,
Batistine dernier genre; mousseline, guipure brochée à jours pour rideaux,
Mousseline brodée au brochet: dito damassée et à carreaux,
Mouchoirs batiste française de toutes les grandeurs,
Mouchoirs Chollet pur fil, un bel assortiment d'éventails, Parfumeries diverses.
20 avril. D. B. MACARTY, 238, Bourbon.

CONFITURES DE LA HAVANE, de la fabrique LA BOANA—12 caisses en débarquement du P. Soule, en rambs, paubans et assortis comme suit:
2 paubans ananas; 2 dito limons;
2 dito icaques; 2 dito cedrats;
1 dito mangos; 1 dito oranges;
1 dito gelée gouyaves; 1 dito gelée corosols.
A vendre par
17 avril. J F FERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

GELÉE et Pâte de Gouyave—10 barils de 50 douzaines demi boîtes, importés par le P. Soule, et à vendre par J. F. BERCIER & Co,
17 av. 54 Vieille Levée.

SAUCISSONS DE LYON.—3 barils en débarquement du navire Francis Depau, et à vendre par
17 av. NUMA LACOSTE, 103 Royale.

DAME JEANNES.—300 de 5 gallons et 100 de 3 gallons en débarquement du navire Francis Depau et à vendre par NUMA LACOSTE,
17 av. 103, Royale.

TABAC de Cuba et de la Vuelta, capes et tripes, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
10 avril. 20, St Louis.

CAFÉ de la Havane—200 sacs café à vendre par
10 av. LAPEYRE, HARISPE & Co. 20, St Louis.

HUILE—500 potiches huile de Malaga ayant droit au drawback, à vendre par
10 av. LAPEYRE, HARISPE & Co., 20, St Louis.

PICADURA.—[illegible] barils, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
10 avril. 20 St. Louis.

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment de Regalias Imperiales, Regalias, Panetelas, Millar, &c. à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
10 avril. 20, St. Louis.

SARDINES, PETITS POIS.—25 caisses sardines à l'huile en boîtes et demi boîtes, 5 caisses petits pois, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
17 mars—15. 99 rue de la Douane.

POUR le marché Mexicain—250 caisses Vin rouge, en Bouteilles avec le bénéfice de drawback.

Services de table à dessert, dorés au galvanisme par le procédé Ruolz & Elkington; Cuillières à café, dorées et argentées, à vendre par
9 av. LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

DIVERS.—Récemment reçu par le navire Edouard et à vendre à des termes raisonnables—300 paniers huile d'olive, par 12 bouteilles de 20 onces; 200 dito anisette; 50 caisses fruits à l'eau de vie, en jarres; 80 dito en flacons; 50 dito kirsch; 30 dito absinthe de la marque réputée de Dubied père et fils, 55 dito cerises à l'eau de vie.
14 av. REYNAUD, CUCULLU & Co.

TABAC à Chiquer—53 caisses de bonne qualité, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
13 av. 93, Tchoupitoulas.

FARINE.—300 barils des meilleures marques des Illinois, à vendre par J E WOODRUFF,
20 av. 60 Camp.

GRAISSE.—100 barils première qualité, à vendre par
20 av. J E WOODRUFF, 60 Camp.

BŒUF.—300 barils Mess, Prime et Prime B, à l'inspection et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par J E WOODRUFF,
20 av. 60 Camp.

PORC.—300 barils, Mess, Mess M O et Prime, à l'inspection, à vendre par J E WOODRUFF,
30 av. 60 Camp.

RAISINS.—100 caisses MR bien conservés à vendre en débarquement du brick Pablo à vendre par
8 av. J F BERCIER & Co, 54 V Levée.

PORC.—100 barils prime, M. O. &c. à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
28 av. 93, Tchoupitoulas.

EN débarquement du navire Lubeck, venant de Bordeaux:
25 caisses prunes en jarres.
22 do fruits au jus.
12 barriques vin vieux article supérieur.
50 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par RAYMOND CAMUZAC,
4 avril. 34 Vieille Levée.

A VENDRE en débarquement de la barque Lubeck, de Bordeaux:
56 barriques vin rouge.
10 do vin blanc.
11 balles bouchons pointus, de 30,000 chaque, par POUGET, FILS,
13av. 147 Royale, entre St Louis et Toulouse.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—MAI 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A
Aufroy,
Avinene Ferdinand,
B
Baudroux de Maillé,
Boillon, Alexandre
Bérès frères
Badaire Hte. Félicien,
Barthe Louis Jh.
Bougot, les frères
C
Cabiane, Michel
Cautagrit, Pierre,
Caillet, Antoine,
Caimel, Baptiste,
Cyrille, Laurent,
F
Féliz Vincent,
[illegible]
[illegible] Docteur
J
[illegible] Baptiste.
[illegible] Claude, François
L
[illegible] Auguste
M
Michel, Jacques
P
[illegible]

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 7 mai 1846.

La 9me représentation de
LES MARTYRS,

Grand Opéra en 4 actes et 9 tableaux, de Donizetti.

Cet ouvrage sera orné de tout son spectacle; décors nouveaux de Develle, costumes neufs, entrée triomphale.

On commencera à sept heures.

Samedi prochain, 9 mai 1846, bénéfice de Mlle. CALVE.

THEATRE ST. CHARLES.

LEOPOLD DE MEYER

INFORME respectueusement les citoyens de la Nouvelle-Orléans, que partant pour le Canada, il donnera son GRAND CONCERT FINAL,

Ce soir, Mercredi 6, au Théâtre St. Charles.

Il exécutera des morceaux choisis, de la SEMIRAMIS, les secondes séries d'AIRS RUSSES, et à la demande du public,

LE CARNAVAL DE VENISE, des AIRS NATIONAUX et des morceaux improvisés.

M. de Meyer sera accompagné par M. Trust, et par M. Orlando Guilmette, qui chantera "The Maniac"—et "The Inch cape Bell."

M. de Meyer invite les dames et messieurs qui voudraient remarquer son doigté, de prendre des sièges sur la scène, près de son piano.

Il jouera sur deux pianos de la fabrique d'Erard, de Paris.

Billet d'entrée de loges et parterre, $1; de secondes et troisièmes, 50 cents. Enfants, moitié prix. On peut s'en procurer au contrôle du Théâtre et dans les magasins de musique.

Le contrôle sera ouvert de 10 heures du matin à 4 de l'après midi.

Les portes seront ouvertes à 7 heures, et le concert commencera à 8 heures précises. 6 mai—1

SALLE DE BAL DU BATAILLON WASHINGTON.

Les personnes qui ont reçu des billets pour le Bal qui devait avoir lieu ce soir, à la Salle susdite, sont informées que le Bal est renvoyé à un jour prochain dont on donnera avis. 6 mai—1

VIN, EAU-DE-VIE, &c.

Les soussignés offrent à vendre à bas prix pour clore diverses consignations reçues par les derniers arrivages de Bordeaux et du Havre:

250 barriques Vin rouge Montferrand, St. Estèphe, St. Emilion, Pauillac, St Julien, Chateau Margaux et Larose;
900 caisses Vin rouge, do do do;
200 do Vin blanc Barsac, Sauterne et Haut Sauterne, supérieure;
800 paniers Champagne, des marques bien connues du Marquis de Massiac et de Loisson, et du Comte de Mordant, en grandes et en demi bouteilles;
100 caisses Cerises à l'eau de vie de Chauvet et de Champion; 60 do Liqueurs fines et surfines do;
40 caisses Absinthe de Vernin et Lecoultre;
40 do Kirsch de la Forêt Noire;
80 paniers Guignolet surfin d'Angers;
500 boîtes Ceps à l'huile;
60 caisses Curaçao et Marasquin, surfins;
50 paniers Bouteilles de Bordeaux;
150 m Bouchons fins et surfins;
10 demi pipes Eau de vie 1re preuve, A. Seignette;
10 do do Otard, Dupuy & Co;
15 do do 1ère et 4me preuve, Pinet, Castillon & Cie;
5 quarts Eau de vie 1re preuve, Maglory;
3 pipes Genièvre de Hollande, (Swan brand);
50 paniers Huile d'olive surfine.
23 av. JORDY & BRAZIER, 10 Conti

DISCOURS DE M. THIERS sur les relations de la France avec les Etats-Unis d'Amérique, en vente chez VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres.

On vient de recevoir à la même librairie: Les Nos. 11 et 12 du Journal le Livre des Familles, et le troisième numéro de la Revue Pittoresque, troisième année. 23 avril

DROGUES ET MEDICAMENS à vendre par le soussigné:
100 livres Cantharides fraîches;
20 do Hydriodate de potasse français,
300 do Camphre raffiné;
20 onces Sulfate de morphine;
20 do Acétate do;
2000 Têtes de pavots, grosses;
200 livres Douce amère coupée;
100 do Racine de guimauve, belle.
P. CUSACHS,
10 av. Encoignure Condé et St. Philippe

A VENDRE en débarquement de la goëlette Milliaudon,
150 barils olives d'Espagne;
80 do raisins Muscat, par
23 av. S V BARRETT, 21 Gravier

A VENDRE en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille:
100 barriques vin de Marseille.
200 caisses olives.
300 do câpres et cornichons, par
23 av. S V BARRETT, 21 Gravier

EN magasin et à vendre à bas prix:
50 caisses sirop de limons.
100 paniers Champagne de la Coupe
50 do do comte de Merson.
50 do do l'Ancre.
30 do do demi bouteilles, par
23 av. S V BARRETT, 21 Gravier

HUILE D'OLIVE.—100 caisses huile d'olive superfine, marque James Plagniol, en débarquement du navire Mozart, à vendre par
23 av. LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

AUX CHAPELIERS.—Occasion rare.

Les soussignés ont en mains un assortiment de chapeaux de Paris, dernier genre qu'ils vendent au prix coûtant, d'importation.

Ces articles sont importés exprès pour le commerce de cette ville et se composent de:
2 caisses chapeaux soie noir;
2 do do à poil ras, noirs; 2 do do do gris;
1 do do supérieurs;
1 do do noirs et de couleur, d'Italie, pr. hommes;
2 do do d'Italie assortis.

La personne qui achèterait tout l'assortiment, ferait une très bonne affaire. H. DE GOER & RIFFLARD,
23 av. 21, Magasins.

MARCHANDISES FRANÇAISES.

EN débarquement du navire Taglioni, et à vendre par les soussignés:
2 caisses mouchoirs Madras;
4 balles cotonnades françaises, nouveau genre;
2 caisses mousselines dernier genre;
1 do mouchoirs de batiste; 1 do à rivière extra riches. Voiles en dentelles, gants en filets blancs et noirs, éventails, berthes et cols, &c. H DE GOER & RIFFLARD,
23 av. 21, Magasins.

PIPES Allemandes—100 paniers, pour clore une facture, à vendre par NORTH & BROTHERS.
23 av.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Mindoro, venant du Havre:
50 boîtes Champignons au naturel;
100 demi boîtes do do;
50 boîtes Ceps à l'huile; 100 demi do do;
127 boîtes, demi et quarts dito Pâtés truffés;
170 do et demi dito Truffes du Perigord;
950 boîtes, demi et quarts de boîtes Sardines à l'huile;
10 caisses Fruits au jus.
23 av. CHARLES DUFOUR, 11 Conti

WHISKEY—200 barils vieux whiskey, différentes qualités, à vendre en magasin, par
23 av. CHARLES DUFOUR, 11 Conti

FRUITS A L'EAU-DE-VIE—En débarquement du navire Mozart, de Marseille, 16 caisses fruits à l'eau de vie assortis, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co.
13 av. 17 et 19, St Louis

FROMAGES de Hollande—Quelques douzaines, venant de débarquer et à vendre par LOREILHE & Co,
23 avril. Encoig. Royale et Douane

SAUCISSONS de Lyon de qualité supérieure, à vendre par LOREILHE & Co.
23 avril. encoignure Royale et Douane

TRUFFES du Perigord, garanties noires, et toutes de première qualité, à vendre par LOREILHE & Co.
23 avril. encoignure Royale et Douane

FRUITS au jus—Quelques caisses, à vendre par LOREILHE & Co.
23 av. encoignure Royale et Douane

OLIVES d'Espagne—En barillets, venant de débarquer et à vendre par LOREILHE & Co.
23 avril. encoignure Royale et Douane

SARDINES à l'huile—3000 boîtes et demi boîtes de la marque bien connue de J Peneau, à vendre par LOREILHE & Co.
23 avril. encoignure Royale et Douane

RAISINS verts de Malaga—Quelques barillets garantis en bon ordre, à vendre par LOREILHE & Co.
23 av. encoignure Royale et Douane

ABRICOTS et prunes à l'eau de vie—40 caisses à vendre par LOREILHE & Co.
23 av. encoignure Royale et Douane

ROBES DE BAL NOUVELLES.

Mme. VINCENT,

Rue Royale, encoignure de la rue Conti,

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, une addition à son bel assortiment de nouveautés, consistant en:

Robes Mousseline brodées, blanches et en couleur,
Dito Barèges et Balzorines ombrés et brochés;
Dito Popeline et Chaly Cardoville.

Aussi, en magasin: Un grand assortiment de Chapeaux de dames, Manteaux, Chales, Mantelets, Echarpes, Cachemire d'Ecosse, Soieries noires et en couleurs, Mousselines de laine pour enfans, Mouchoirs de batiste, Cols et Pelerines brodés, Ombrelles Lavallière, Rubans, Dentelles, Eventails, Gants de peau, soie et filet; Poupées riches assorties, ainsi qu'une grande variété de Boutons d'acier dans toutes les grandeurs.

Mme. V. désirant écouler au plus vite son stock d'hiver vendra toutes ses marchandises à des prix modérés.
21 déc—

NOUVEAUTÉS LITTERAIRES.

LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,
149, rue de Chartres.

BOUILLET, Dictionnaire d'Histoire et de géographie; Madame Tastu, Education maternelle, nouvelle édition; E. Sue, Mystères de Paris, édition illustrée, Juif errant do do; Divers, deuxième volume du Diable à Paris; Berger, Eloquence judiciaire, 1 vol.; Langlois, Dictionnaire de Géographie, 5 vol. in 8o; Jérôme Paturot, 1 vol; Cours complet d'agriculture; Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, 5 vols. in 8o; A. Dumas, le Comte de Monte-Christo, Vingt ans après, Reine Margot, Dame de Monsoreau, Chevalier de Maison Rouge, Sylvandire—Constitution de la Louisiane (nouvelle); Revue Pittoresque No 9, 3ème année; l'Illustration, journal universel; l'Echo des Feuilletons No 4, 6ème année; l'Histoire du Consulat et de l'Empire, 5me volume; Magasin pittoresque, mois de janvier 1846; Juif errant, édition de la Semaine Littéraire. Aussi: un grand assortiment d'ouvrages nouveaux. 22 avril

AVIS AUX CONFISEURS.

Le soussigné prévient MM. les confiseurs, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment considérable de Cosaques fins et communs.
22 avril. V. HEBERT, 149, Chartres

LE CHEVALIER DE MAISON ROUGE, ouvrage nouveau d'Alexandre Dumas, en vente chez V. HEBERT, 149, Chartres.

N. B. L'ouvrage est entièrement terminé et forme 5 livraisons.

En vente aussi:—LE COMTE DE MONTE-CHRISTO, par A. Dumas. Cet ouvrage est entièrement terminé.
20 avril

RASPAIL—Histoire naturelle de la santé et de la maladie, 2 volumes grand in 8o, en vente chez VICTOR HEBERT,
22 avril. 149, Chartres

A VENDRE en débarquement du navire Claiborne, venant du Havre:
54 caisses Absinthe Suisse, de la marque E. Pernod. DUDOUYT & TEULADE,
18 av. 13, rue Toulouse

CHAPEAUX français—1 caisse chapeaux soie, reçue par le navire Edouard, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co.
18 avril. 17 et 19 St. Louis

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Floridian de Bordeaux:
60 barriques vin rouge diverses marques,
27 demi barriques do do
27 av. F & J LACOSTE, 105 Royale

EN débarquement du Francis Depau et à vendre par les soussignés:
Jaconas haute nouveauté, Chales et écharpes barèges, coutils nouveautés, mérinos Pature Lupin, bretelles nouveau genre, parfumeries fines, corsets et un assortiment d'articles de saison, F & J LACOSTE,
27 av. 105, Royale

AUX DAMES!

Modes nouvelles de printemps, marchandises fraîches et du dernier goût, d'importation directe, à vendre en gros et en détail, au No. 61, rue de Chartres. Robes de Paris, articles de printemps, nouveau genre, 10 caisses de mousselines imprimées, brochées, gingham, mousseline de deuil, voiles de dentelles, gants de peau, nouveau genre; rubans, plumes, fleurs, bonnets, chapeaux de paille d'Italie, [illegible] &c. &c. [illegible] STILLMAN & Co,
[illegible] Chartres

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—79 [illegible] navire Colombo, [illegible] chaussures pour le [illegible] à vendre par [illegible] DUNBAR, 30 Douane

[illegible]

MARCHANDISES SECHES.

[illegible] Rue des [illegible] Nlle-Orléans. Marchands de [illegible] AMERICAINS, CONVERTURES, FLANELLES, [illegible] bleus et blancs, [illegible] américaines de [illegible] descriptions—Importations directes de [illegible] allemands et anglais, de Toiles et généralement de toute espèce de marchandises importées et d'un débit courant.

COTON Lowell [illegible] 4/4 et 7/8, do coutil 7/8 et 3/4, do. [illegible] 4/4 et 7/8, idem des moulins du Canal 3/4, idem Kentucky, linseys et kerseys de l'Alabama pour nègres, jeans [illegible] du Kentucky, linseys à carreaux, Waterloo [illegible] du pénitentiaire de Maryland, dito Peacedale [illegible] blanc dito, idem en couleur, et de la Floride, jeans de Glasgow, Washington plaids et jeans, coton écru d'Appleton 4/4 et 7/8, idem de Hope Mills, Granite, Massachusetts, Oneida, Palmic, Gladding, Great Fall, tous de 4/4, Trulund 7/8, Sprinfield 7/8, Dwight 7/8, et sans marques, coton à chemises, blanchie, de Bay State 4/4, idem de Pittsfield, de Hamilton 7/8, coton à draps, blanchie, de Hamilton 6/4 et 12/4, idem écrue de Watham 6/4, idem Lawrence, Appleton, Hamilton, et sans marques, toutes dimensions; flanelle canton de Hamilton, blanche et écrue, flanelle différentes couleurs de Salisbury, idem gaze, idem Welch, diapré œil de perdrix, idem Huckaback, Ecossaise et Russe, idem coton; toile damassée 6/4, 7/4, 8/4 et 10/4, toile d'Irlande, linon, bretagne, crens, platille, cravates jaconat à carreaux, soie noire, idem italienne, idem croisée; soie noire à coudre, idem couleurs; mouchoirs de poche à bordures blanches; mouchoirs Verona, idem à portraits, idem bleus et Romal clairs, idem coton bleu, véritables Bandanas, idem Barcelone, foulards en coton, mouchoirs madras, batiste et autres; châles coton, Prussiens, Rob Roy, Waffle, &c., nappes et serviettes à raies rouges, nappes en fil écrues, idem en coton; parapluies coton, guingham et soie; bonnets de laine pour femmes, et une variété d'autres; idem pour enfans; gants cachemires et autres; chemises de peau et caleçons, chemises à devant de toile et autres; galons en fil et en coton, lacets, silésie en couleur, batiste noire et autres, satin jeans bleu, jeans blancs, idem bleu et écru, velours noir bombazet noir, rouge, vert et bleu, bombazine noire, lasting noir, étoffes à carreaux de la Caroline, chambray gambroon, cotonnade log cabin nouveau style; denim d'York, de Hamilton et de Chester; jeans mélangés; chaussettes anglaises, allemandes, françaises; idem grises pour domestiques; bas en coton diverses couleurs pour femmes; idem cachemire; idem pour enfans; épingles et aiguilles; boutons diverses sortes, pour habits, chemises, &c.; agrafes, coton à marquer, bretelles en gomme élastique, idem en coton; barège vert; coton blanchi de York Mill; burlaps, osnaburg, fil, nankin bleu, [illegible] à matelas, guingham d'Earlston, idem noir et blanc; couvertures vertes, bleues et rouges pour capots; couvertures américaines de 3 points, idem françaises, idem Duffil, coens, idem anglaises, 10, 11, 12 et 12/4 pour lits; idem pour lit d'enfans; drap pilote bleu, drap peau de lion; étoffes à gilets, piqué impérial; fil à coudre de Marshal, noir et gris, idem différentes couleurs, idem de Taylor et Alexander, idem en couleurs assorties; mousseline suisse unie et à dessins, idem rayée et à carreaux, mull et book mousseline, idem de batiste et jaconat, bandes et entre deux; dentelles, bobinet noire et blanche; valenciennes, begar et fil, mousseline suisse à rideaux, jaconat rubanné et à carreaux; voiles dentelles noire; satinet bleu et noir, idem mélange et noir; jeans du Kentucky; casimir imprimé, drap bleu, noir et vert, idem gris et vert bouteille pour voitures, idem gris et vert bouteille damassé, dimity à meubles, batiste; linon brun à carreaux et blancs de 25 yardes, gingas 3/4 et 7/8 à tabliers, étoffes à carreaux pour meubles; batiste noire, velours soie, et un grand assortiment de CALICOTS, comprenant une variété de 150 à 200 différens goûts.

Aussi—En débarquement.

Un grand assortiment de MARCHANDISES SÈCHES FRANÇAISES, choisies expressément par l'un des associés à Paris, consistant principalement en

Indiennes françaises d'un genre entièrement nouveau, indiennes à meubles, bleues, fauves et rouges, idem damassées, mouchoirs madras nouveaux dessins, idem Paillacat, Napolitaine, à petits dessins, parasols pour dames, idem soie 26, 28, 30 et 32 pouces, mousseline de laine nouveau goût, cachemire d'Ecosse, article nouveau et riche, mi laines en laine et en soie, mouchoirs de cou pour dames, cachemire et mousseline de laine pour dames, cravates de fantaisie 7/8 et 3/4 pour hommes, écharpes noires et à dessins, et idem nouveauté, pour hommes, shalls cachemire imprimé 3/4, 4/4, 6/4 et 8/4 écossais, soierie de Pekin, unie, noire, ondée et rayée, gants de chevreau pour dames et hommes, idem en castor, mouchoirs de soie, foulards &c.,—un grand assortiment de bas noirs et blancs, cachemires noirs, crêpes noirs, barège noir et vert, poult de soie noir, uni, ondé et à raies, demi-bas bleus en coton, bas en coton pour femmes et enfans, bas blancs, bretelles en gomme élastique, nouvel article—un très grand assortiment de broderies &c. &c., telles que mouchoirs, bandes à poignet, bonnets d'enfans, bandes en mousseline brodée, dentelle noire et blanche, entredeux et bandes, le tout d'un nouveau goût, guingham à carreaux, bonnets en soie pour enfans, casimir nouveau goût, à pantalons, mouchoirs batiste fil, divers genres, toile à draps française, mérinos couleurs assorties, flanelle gaze et croisée, cotonnades à pantalons, nouvel article, gants à filets, couvertures en mérinos, mouchoirs fil, en couleur, pour hommes, shalls mérinos à deuil, shalls thibet 5/4 et 6/4, gants soie noire pour femmes et hommes, un grand assortiment de rubans taffetas et satin des Nos. 1 à 12, bordures à rideau, cachemire d'Ecosse noir uni 4/4 et 5/4, galons fil de 1 à 12, anneaux à rideau, fil noir pour tailleur, des bronzes et argentés, boutons soie pour habits et paletots, idem nacre et os, boutons en or à cinq trous; fil flamand patente, peignes à toilette, fil à coudre diverses couleurs, frange soie noire, satin noire blanc, shalls coton 4/4 et 5/4, mousseline de laine noire, 4/4 et 5/8. 1er oct

AU MAGASIN FASHIONABLE,

RUE DE CHARTRES No. 123.

Les soussignés reçoivent par les navires Queen Victoria et Léonidas, du Havre, leur assortiment de Marchandises de printemps et d'été. Leur associé Cordeviolle, maintenant à Paris, a porté les plus grands soins aux choix des Nouveautés les plus récentes. L'attention des amateurs est sollicitée respectueusement pour les marchandises suivantes:

POUR HABITS.

Drap réduit noir, bronze, bleu, cap de Maure et autres couleurs de mode.
Cachemirettes Extra de toutes couleurs.
Mérinos de toutes les nuances.

POUR PANTALONS.

Casimirs d'été, grande nouveauté, noir, bleu et couleurs de mode.
Mérinos unis et façonnés, noir et couleurs de mode.
Coutils anglais et français, blanc et couleurs de mode, à dessins très variés, dernières nouveautés, provenant des meilleures fabriques.

POUR GILETS.

Bazin anglais, blanc extra fin, Bazin français, couleurs de mode, nouveaux dessins, à raies, à carreaux et cachemirés de toutes les nuances;
Soies pour gilets d'été, de dessins assortis.
Cravates de batiste d'Ecosse croisée, nouveau genre,
Foulards vrai cora, dessins nouveaux.
Caleçonade toile à corsets;
Gants de soie de toutes couleurs, de fil écru, de fil d'Ecosse, &c.; Bretelles de soie, &c.
12 mars. CORDEVIOLLE & LACROIX.

No. 58, RUE DE CHARTRES.

Les soussignés informent leurs amis et habitués, qu'ils viennent de recevoir par les navires Monument, et Maria Cleaves, les marchandises ci après:

Coutil français et anglais, blanc et en couleur, dernier goût, pour pantalons.
Bazin piqué, dit Feliciana, blanc et en couleur, dernier goût, pour gilets,
Mérinos noir et en couleur, pour habits et levites,
Drap de dame, anglais noir et en couleur, pour levites,
Chaussettes en coton, anglaises,
Chemises françaises et cols de chemises,
Cravates en mousseline, françaises,
Bretelles françaises, en gomme élastique,
Tapis de billard &c. &c.

Ils tiennent aussi un grand assortiment d'autres marchandises, qu'ils confectionneront, sur demande, dans le dernier genre de Paris.
25 mars. L. A. & W. BARBARIN.

A VENDRE au débarquement du navire Floridian, ayant droit au drawback:
2 demi et 6 quarts pipes Eau de vie de Cognac de 4me preuve, de Pinet, Castillon & Co;
12 demi et 16 quarts pipes Eau de vie de Cognac, de 2me preuve, très vieille et supérieure, de Pinet, Castillon & Co;
32 barriques Vin rouge de Graves;
200 caisses do Léoville, d'Alfred Morton;
25 do Kirsch de la Forêt Noire;
10 do Curaçao d'Amsterdam;
25 do Liqueurs superfines assorties,
25 paniers Guignolet d'Angers;
25 caisses Prunes sèches; 25 dito Fruits à l'eau de vie;
20 do Cerises à l'eau de vie;
16 do Fruits dans leur jus; 10 do Fruits au vinaigre;
12 douzaines Moutarde de Maille;
500 boîtes Sardines; 300 demi dito dito, à vendre par JORDY & BRAZIER.
27 avril. No. 10, rue Conti.

HABILLEMENS D'ÉTÉ DU DERNIER GENRE.

ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.

HABITS.

En mérinos, habits de toilette, levites, paletots, levites écourtées, et habits-sacs, de toutes qualités, dont une partie supérieure à tout ce qui a été importé ici, alpacca, croton, paramatta, cachemirette, toile à carreaux, habits en toile écossaise, en toile l'Union, &c. &c.

PANTALONS.

En mérinos d'excellente qualité, en paramatta, drap d'été, croton, cachemirette, cotonnade française et américaine, en coutil fil français, en toile à carreaux, en toile Union et drill de fil blanc.

GILETS.

En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc, uni et rayé, chalis à petits dessins, ainsi qu'un bel assortiment de gilets en piqué de Marseilles, en couleurs, bombazin noir, soie de reps, &c.

CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE.

Chemises en coton, avec devants en toile, chemises en toile tout fil, idem rayées avec devants en toile, id. rayées tout fil, idem mousseline rayée, idem guingham et calicot; chemises de peau et caleçons en coton, soie, mérinos, toile et mousseline; chaussettes, mouchoirs, cravates, bretelles, soie et coton, parapluies &c. &c.

Ce magasin n'a qu'un prix invariable.
18 mars. ALFRED MUNROE, 34, Magasins

DETENU à la geôle de police de la municipalité No 3, depuis le 22 du courant, un nègre nommé HENRY ou MOSES CURTIS, se disant appartenir à M. Jordan Bailey, demeurant dans le comté Holms, Etat du Mississipi; il est âgé de 24 à 28 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, ne parlant que l'anglais.

Le propriétaire est requis de réclamer le dit esclave au bureau du recorder en se conformant à la loi.
Nlle-Orléans, 26 avril 1845. M. HERNANDEZ, Jr.
27 av—10. 2d. Lieut. et Geolier.

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE,

SERONT données pour l'arrestation et la mise en prison de l'esclave griffonne MARY-ANN, qui s'est échappée depuis la fin de février. Elle a été achetée par l'intermédiaire de MM. Abat & Domingon et M. Lacaze, courtier. Cette esclave a appartenu à M. Milliken, et a depuis été employée par M. John Tarbe. Elle est bien connue en ville et a été dernièrement vue sur la Levée, vers les marchés de la première municipalité. S'adresser à

BOGART & FOLEY,
No. 88, rue Gravier, ou à
13 avril—30. GUSTAVUS CALHOUN, aux Natchez.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

A quiconque arrêtera et conduira à l'une des geôles de cette ville, le nègre HENRY, parti de chez le soussigné, mercredi soir 29 avril. Il est âgé d'environ 25 à 26 ans, taille de cinq pieds 6 à 7 pouces; parlant anglais et presque pas français. Lors de son évasion il avait pour habillement un pantalon de casimir noir à petites raies blanches, chapeau noir et chemise blanche. On pourrait aussi lui découvrir une légère cicatrice au haut de la tête. La susdite récompense sera payée à celui qui arrêtera le nègre sus-mentionné et en donnera avis au soussigné.

JULES DRUILHET,
2 mai—4t3m. 36, Vieille Levée

DETENU à la geôle de la Paroisse St-Jean-Baptiste, le nègre appelé LEWIS, appartenant à M. John Hieckort, faubourg St-Marie, taille de 5 pieds 8 pouces; environ 25 ans, avec une cicatrice au dessous de l'œil.

Aussi, un nègre nommé JOHN, appartenant à M. John Hart; parti marron d'un chalan venant de Memphis. 27 ans environ, très joli nègre, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, habillé d'un habit gris avec bouton en métal.

Aussi, un nègre nommé HENRY, appartenant à M. John Kelly, Nlle-Orléans; environ 18 ans.

Aussi, un vieux nègre nommé Isaac, disant appartenir à M. Wilson, Nlle Orléans, rue du Bayou.

Paroisse St-Jean-Baptiste, 27 avril 1846.
30 av. A. LUMINAIS, Shérif.

DUFFAU & Co., ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent d'acheter de M. Brasal, l'écurie située rue Bourbon, No. 118, près la rue St. Louis. Comme leur prédécesseur, ils prendront en pension des chevaux et des voitures, et loueront des chevaux de selle et avec voitures, aux prix les plus modérés.

M. Duffau continue comme par le passé, son état de VÉTÉRINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourbon, No. 141. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux. 7 jan—6m

[illegible]

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de Bain d'élégance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fév—1an

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

Nlle Orléans, 13 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New York, d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes le quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs reçues $673,229 90. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $750,000.

Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de l'année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par

L. MATHEWS, Agent.
14 nov. Encoignure Camp et Commune.

CHAPELLERIE PARISIENNE.

Rue de Chartres, No. 40.

L. SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Claiborne, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux dernière mode:
5 caisses chapeaux soie extra fin;
2 do do castor blanc;
1 do do feutre noir et gris;
100 douz. chapeaux paille d'Italie, pour hommes,
100 do do do do pour enfans,
25 do do do do do cadets,
2 do do do soie pour Amazone,
6 do do flambards gris et noir pour cadets;

Aussi un grand assortiment de fournitures, telles que peluche, Bordaloue, coiffes, cuirs coussins, etc. 30 a

M. MARCHAL, 57, rue de Chartres, vient de recevoir par le Claiborne, du Havre, les marchandises suivantes, qu'il vendra à très bas prix:
1 caisse mérinos noir, Paturle Lupin;
3 do coutil assorti;
300 douz. chapeaux, paille d'Italie;
1500 paletots d'été, coutil et mérinos;
500 pantalons d'été do do;
25 douz mouchoirs batiste uni;
50 pièces foulards;
75 douz. chemises différentes qualités devant en toile.
30av

CAFE RIO.—900 sacs café fin vert, à vendre par
2 mai. L CANTIN, 42 Gravier

INDIGO.—8 surons indigo de Guatimala, en débarquement du brick T. Street, de la Havane, à vendre par
2 mai. L CANTIN, 42 Gravier

TABAC.—92 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en débarquement du brick T. Street, de la Havane, à vendre par L. CANTIN,
2 mai. 42 Gravier

CAFE HAVANE.—40 sacs café fin vert, en débarquement du brick T. Street, à vendre par
2 mai. L CANTIN, 42 Gravier

SUCRE HAVANE.—292 caisses sucre en débarquement du brick T. Street, à vendre par
2 mai. L CANTIN, 42 Gravier

SUCRE HAVANE.—300 caisses sucre blanc, fleurée, jaune et brun, à vendre par
2 mai. L CANTIN, 42 Gravier

VIN ROUGE en barriques des marques St Julien et Haut Brion, qualité supérieure, à vendre par
2 mai. AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

PATATES—En débarquement d'un chaland, à vendre par RICKER & PEARSON,
3 mai. 62 Camp

SUCRE raffiné de Boston—300 colis; Sacs en pitre—25,000; Thé—1000 boîtes; Thé supérieur—100 paquets; Clous—500 barils, venant de Boston; Blancs de baleine—400 caisses New-Bedford; Indigo—20 surons; Figues—500 tambours. Maquereaux—500 barils Nos. 2 et 3, et 500 colis, à vendre par
29 av. NORCROSS & FOSDICK.

AMANDES—100 caisses amandes sans coques, de la nouvelle récolte, en débarquement du navire Caledonia, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
8 avril. 96 Vieille Levée.

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steam boats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus, des garde-malades.

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.

Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. Il ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, forgerons et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, [illegible] &c.

[illegible] de vente de propriétés, de [illegible] &c. 10 nov—1 an.

AVIS—M. CABOS, pour la facilité du public, vient d'ouvrir un second bureau, rue Tchoupitoulas, en face le marché Ste. Marie.

Par la correspondance de ces deux bureaux, M. Cabos sera toujours [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

[illegible] vs. veuve David Bourgeois.

COUR DE DISTRICT.—No. 24,710—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le mercredi, dix juin 1846, à midi: 1o. Un lot de terre situé en cette ville, faubourg Plauché, désigné sous le No. un, d'après un plan dressé le deux décembre 1837, par L. Surgi, arpenteur, et déposé en l'étude du notaire Amédée Ducatel, annexé au livre des plans No. deux, ledit plan No. huit. Ce lot forme l'encoignure des rues de l'Esplanade et Plauché, ayant 37 pieds 6 pouces 4 lignes et demie de face à la rue de l'Esplanade, 36 pieds 9 pouces 7 lignes trois quarts sur la ligne du fond, 96 pieds 9 pouces 7 lignes face à la rue Plauché, et 104 pieds un pouce 2 lignes sur la ligne qui le sépare de celui désigné par le No. deux; ensemble toutes les bâtisses et améliorations du dit lot. 2o. Un autre lot attenant au précédent, désigné par le No. deux, d'après le sus dit plan, et ayant 37 pieds 6 pouces 4 lignes et demie de face à la rue de l'Esplanade, 36 pieds 9 pouces 7 lignes trois quarts sur la ligne du fond et 104 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne qui le sépare de celui désigné sous le No. un, et 111 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne qui sépare le dit lot de celui désigné par le No. trois; ensemble toutes les bâtisses et améliorations du dit lot. 3o. Un autre lot attenant aux deux précédens, désigné par le No. cinq, d'après le sus dit plan, ayant 30 pieds de face à la rue Plauché et 147 pieds 7 lignes de profondeur; ensemble toutes les bâtisses et améliorations du dit lot. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
6 mai—3 en 30. Shérif de la Paroisse d'Orléans

John Forrester vs. Henry Tunnage.

COUR DE PAROISSE.—No. 16,601—En vertu d'un ordre de fieri facias lancé sur un bond de douze mois, à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi, dix juin 1846, à midi, la propriété ci après décrite, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Annonciation, en cette ville, mesurant 31 pieds 11 pouces et demie de face à la rue Tchoupitoulas, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; le dit lot est situé dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée ou Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, St. Jacques et du Marché, et un emplacement pour un marché formé une partie des lots Nos. 6 et 5, et a d'un côté primitif, No. 7, d'après un plan primitif du dit faubourg, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public en cette ville. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
6 mai—3 en 30. Shérif de la paroisse d'Orléans

Patrick Fox vs Eliza Caroline Parly, épouse de Elisha L. Tracy.

COUR DE DISTRICT.—No 23,243.—En vertu d'un writ de alias fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, mardi neuf juin 1846, à midi:—Un lot de terre situé dans la seconde municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Pierre, St Jean, Julie et Girod, désigné par le No 61, sur un plan dressé par Joseph Pilie, voyer de la ville, daté 20 janvier 1832, et déposé dans l'étude de Felix de Armas, ci devant notaire public en cette ville, et maintenant en possession de Lucien Hermann, mesurant 30 pieds de face du côté de la rue St Pierre, entre les rues Julie et Girod, cent vingt huit pieds sept pouces et trois lignes de profondeur du côté de la ligne supérieure, qui le divise du lot No 61, et cent vingt huit pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur le côté de la ligne inférieure, qui le divise du lot No 63, et courant dans la profondeur entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS,
6 mai—3 en 30. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Taylor et Carroll vs. Trenchard et Lanna.

COUR DU TROISIEME DISTRICT—Paroisse d'Est Feliciana.

EN vertu d'un alias ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour du Troisième District de la paroisse d'Est Feliciana, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi 6 mai 1846, à midi,

Tous les droits, titres et intérêts de John Lanna, quel qu'ils soient, appelé John T. Lanna, à la succession de Jean Lanna—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant. JOHN L. LEWIS
24 av. Shérif de la paroisse d'Orléans

Caisse Villere vs. Gabriel Villere, et la succession de feu Hughes Lavergne, décédé.

COUR DE DISTRICT.—No. 24,770.—En vertu d'un writ de vente, à l'effet d'opérer un partage entre les parties, à moi adressé par l'honorable Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le jeudi sept mai 1846, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Un lot de Terre formant l'encoignure du Chemin Public et de la rue d'Enghein, mesurant au pied français 66 pieds de face au Chemin Public, 206 pieds de profondeur sur la ligne de M. Joseph Pilie, 229 pieds 9 pouces de profondeur et de face à la rue d'Enghein, et 64 pieds sur la ligne du fond; ensemble 200 actions du fonds capital de la Banque de l'Union, reposant sur la dite propriété.

2o. Un lot joignant le lot ci-dessus décrit, formant l'encoignure des rues d'Enghein et Victoire, mesurant 67 pieds 10 pouces de face à la rue Victoire, sur 79 pieds 4 pouces de face à la rue d'Enghein, 81 pieds sur la ligne de Joseph Pilie, et 64 pieds sur la ligne du fond.

3o. Le Lot No. trois, dans l'îlet treize, situé au faubourg Annonciation, mesurant au pied français 60 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot se trouvant borné par les rues St. James et Celeste.

Conditions.—Pour le lot premièrement décrit, ensemble avec les 200 actions du fonds capital de la Banque de l'Union, l'acquéreur devra assumer la dette hypothécaire de $6,500 due à cette institution, par compte, conformément à sa charte, et pour la balance il paiera moitié comptant et l'autre moitié à un an de crédit, pour les autres lots portant hypothèque et endossés à la satisfaction des vendeurs. Et pour les lots secondement et troisièmement décrits, payable un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, pour des billets portant hypothèque et endossés à la satisfaction des vendeurs.

JOHN L. LEWIS,
3 avril—3en30. Shérif de la paroisse d'Orléans

PAROISSE DE JEFFERSON—COUR DES PREUVES. Succession de Pierre Brureau, décédé.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, de la paroisse de Jefferson, en date du 20 avril 1846, le soussigné juge de paroisse, en office d'encanteur, offrira en vente publique et à l'encan, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, Nouvelle Orléans, le 22 mai 1846, à midi, la propriété suivante:

Une portion de terre située au faubourg Lafayette paroisse de Jefferson, faisant partie du lot désigné sous le No sept de l'îlet No quatre, sur un plan fait par Joseph Pilie, G. R. Stringer maintenant de Théodore Guyol, notaire à la Nouvelle Orléans, ladite portion de terre ayant, mesure anglaise, 25 pieds de face à la rue Adèle, sur 120 pieds de profondeur, avec tous les droits et privilèges &c.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant intérêt à raison de huit pour cent en cas de non paiement et à échéance, avec hypothèque.

L'acte de vente pardevant le juge soussigné, aux frais de l'acquéreur.

Paroisse Jefferson, 20 avril 1846.
22 av. PERSIFOR F. SMITH, juge

Banque de l'Union de la Louisiane vs. James Erwin.

COUR DE DISTRICT.—No. 24,331.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le lundi vingt cinq mai 1846, à midi, la propriété et les actions de banque ci-après décrites, savoir:

1o. Un certain lot ou terrain de terre situé avec les bâtisses dessus, dans les limites de la Seconde Municipalité de cette ville, borné par les rues Front, Louisa, Nouvelle Levée et Gravier, ensemble toutes les bâtisses et améliorations dessus, et tous les droits, dépendances &c. appartenant, le dit terrain mesurant environ cent quatre vingt pieds de face à la Nouvelle Levée, cent quatre vingt sept pieds six pouces de face à la rue Front, cinq cent six pieds de profondeur et face aux rues Louisa et Gravier.

2o. Et neuf cent cinquante six actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, inscrites au nom dudit James Erwin, et garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite. Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.
JOHN L. LEWIS,
22 av—3en30. Shérif de la paroisse d'Orléans

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Miguel Cruzes.

COUR DE PAROISSE—No. 14,450—En vertu d'un pluries ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi vingt-cinq mai 1846, à midi, les propriétés suivantes, savoir:

Deux terrains situés au faubourg Montreuil, au-dessous de cette ville, désignés par les numéros CINQ et SIX de l'îlet No. TROIS sur le plan du dit faubourg, dressé par Joseph Pilie, alors voyer de cette ville, le seize juin 1831, déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire; les dits terrains mesurant, au pieds anglais, comme suit, savoir: le terrain numéro CINQ, cinquante-trois pieds de face à la rue Elmire sur cent vingt pieds de profondeur; et le terrain numéro SIX, cinquante-quatre pieds huit pouces et demi de face à la dite rue Elmire, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue de Craps; ensemble les bâtisses et constructions de toute nature qui existent sur les dits terrains, et toutes autres appartenances et dépendances, sans réserve. Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
22 avril—3 en 30. Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle Orléans.—No. 7,550—William H Bowers vs. la Banque du Mississipi—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le vendredi 8 mai 1846, à midi, les billets et traite ci après décrits, saisis dans l'affaire ci dessus, savoir:

1o. Huit billets souscrits par Andrew Knox, chacun de la somme de $2,877, tous datés du 27 décembre 1839, et payables à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans de date respective; ces billets sont souscrits conjointement par John G. Cocks & Ambrose Knox, avec Andrew Knox comme sécurité, et portant intérêt à partir de leur date et sont garantis par hypothèque.

2o. Un billet semblable à ceux ci dessus décrits, de la somme de $6,000 et payable le 30 décembre 1849.

3o. Un autre billet souscrit par ledit Andrew Knox, de la somme de $110. 36, daté du 3 janvier 1840, du le cinq janvier 1841, avec Ambrose Knox & Daniel F. Blackburn, comme sécurités.

Ces deux derniers billets ne sont pas garantis par hypothèque. Tous les billets ci-dessus décrits sont payables à l'ordre des président et directeurs de la banque du Mississipi, et sont en la possession de ladite Banque, s'élevant en tout à la somme de $29,128 36.

4o. Huit billets souscrits conjointement par Andrew Knox et Daniel F. Blackburn, comme sécurité de Ambrose Knox, chacun de la somme de $1,324, tous datés du 3 janvier 1840 et payables respectivement à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans de leur date; ces billets, on suppose, portent intérêt à partir de leur date.

5o. Sept billets souscrits conjointement par Andrew Knox avec Alfred Cox, comme sécurité de Robert P Shelby, chacun de la somme de $1,844, tous datés du vingt-deux décembre 1840, et payables à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans à partir de leur date respective.

6o. Aussi, un autre billet semblable aux billets ci dessus décrits, de la somme de $5,300, daté comme ci dessus, et payable le 25 décembre 1840.

7o. Aussi, un autre billet semblable au dernier billet décrit, de la somme de $5,467 37, du le vingt trois février 1841.

L'avant dernier billet a été donné, on le suppose, pour souscription au fonds capital de ladite banque.

8o. Huit billets souscrits conjointement par Andrew Knox avec John G. Cocks, comme sécurité de Alfred Cox, chacun de la somme de $2,000, tous datés du 29 février 1840, et payables à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans de leur date respective.

9o. Aussi, un autre billet semblable à ceux dernièrement décrits, de la somme de $2,000, daté du premier janvier 1840, et payable le quatre janvier 1850.

10. Aussi un autre billet souscrit par Andrew Knox, comme sécurité conjointement, avec John G. Cocks comme [illegible] pour Alfred Cox, de la somme de $5,172 [illegible]

11. Huit billets souscrits conjointement par Andrew Knox avec Alfred Cox, comme sécurité de John G. Cocks, chacun de la somme de $1,844, tous datés du vingt-six décembre 1839, et payables à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans de leur date respective.

12. Aussi, un autre billet semblable aux derniers billets décrits, de la somme de $4,000.

13. Un autre billet semblable au dernier billet décrit, de la somme de $2,600.

14. Un billet payable à l'ordre de Andrew Knox, sur laquelle Andrew Knox est sécurité, tiré par John G. Singleton, sur la maison Anderson, Turnstal & Co, de la somme de $2,004 91.

15. Et un billet souscrit par Andrew Knox, comme sécurité avec Robert P. Shelby, pour Ans. J. Singleton, de la somme de $3,046 78, du le vingt quatre avril 1839; ces deux derniers billets sont en instance à la Cour de Circuit de Washington (Mississipi.)

Tous les billets ci-dessus décrits sur lesquels Andrew Knox est sécurité, sont en la possession de la Banque du Mississipi et payables à son ordre, à l'exception des billets d'Alfred Cox et John G. Cocks dont le montant s'élève à la somme de $45,372; lesquels billets on suppose être en la possession de John G. Cocks, ayant été retirés par lui conformément à un arrangement fait avec un comité de ladite Banque.

Conditions comptant.
JOHN L. LEWIS,
27 avril—3t en 30. Shérif de la Paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans, No 7366—Martin Pleasants & Co, vs. B. M. Lowe.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, le mardi, 12 mai 1846, à [illegible]

[illegible]

L. J. Rocquet vs. Nicolas Potier.

COUR DE PAROISSE.—No. 16,966—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi, 9 juin 1846, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé dans la Seconde Municipalité, mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, désigné par le numéro deux, et venant immédiatement après le lot qui forme l'encoignure des rues Robin et du Camp; ensemble les bâtisses y construites, circonstances et dépendances, tel que le tout se poursuit et comporte, sans aucune exception ni réserve. Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions: comptant. JOHN. L. LEWIS,
6 mai—3 en 30. Shérif de la paroisse d'Orléans.

[illegible] Samedi [illegible] juin 1846 [illegible] l'îlet borné par les rues [illegible] Coustanes, Lacourse et O-range. [illegible] chacun 25 pieds de face à la rue Lacourse, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise. Ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, chemins et privilèges qui y appartiennent, le tout conformément au plan dressé par Benjamin Buisson, daté 7 décembre 1830, et annexé à un acte dans l'étude de William Christy, notaire public en date du 11 janvier 1833. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant. JOHN L LEWIS,
5 mai—3en30. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse de la paroisse et de la ville de la Nouvelle Orléans—No. 16,350—Je certifie par le présent que le 29 avril 1846, jugement a été rendu dans cette cour, dans le procès de Jean François Bernard Courtet contre Marie Charlotte Bourdin, son épouse, ainsi qu'il suit:—Cette cause fut appelée ce jour, devant la Cour, pour être jugée—L. C. Duncan avocat du demandeur—F. Buisson pour la défenderesse. Après avoir recueilli les témoignages, la Cour ayant constaté que toutes les formalités légales prescrites par l'article 143 du Code Civil ont été remplies, et que la défenderesse a refusé ou négligé de retourner au domicile matrimonial, il est, en conséquence, ordonné, adjugé et décrété qu'il y a jugement de séparation de corps et de biens entre le plaignant et la défenderesse et que celle-ci paie les frais.

Nouvelle-Orléans, le 4 mai 1846.
[Signé] CHARLES MAURIAN, juge.

En témoignage de quoi, j'ai signé et apposé le sceau de la Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 5 mai 1846, la soixante dixième année de l'indépendance des Etats-Unis.
[L. S.] LOUIS COURTIN,
6 avril—3en10. députe greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du Premier District Judiciaire.—Je certifie que le vingtneuvième jour de janvier 1846, jugement a été entré en cette Cour, dans l'affaire de Célina St. Amand, épouse d'Ursin Zeringue contre Ursin Zeringue, son époux, de la teneur suivante.—Célina St. Amand, épouse d'Ursin Zeringue contre son époux.—Sur motion M. V. Labarre, avocat de la demanderesse, et la Cour considérant que les témoignages soutiennent pleinement les allégations de la pétition—il est adjugé et décrété que le jugement par défaut pris en cette affaire, le 10 du courant, soit actuellement confirmé, qu'il y ait jugement de séparation de biens entre la demanderesse Célina St. Amand et le défendeur Ursin Zéringue, son époux, et en faveur de ladite demanderesse contre son dit époux, pour la somme de vingt un mille piastres, et les frais de poursuite, avec le privilège et l'hypothèque légale accordée par la loi aux femmes mariées pour la sécurité de leurs droits dotaux et paraphernaux. Il est de plus adjugé et décrété que la demanderesse soit reconnue comme propriétaire, dans cette séparation, des esclaves Joséphine et Louisa et de l'atiche, enfant de Joséphine, et qu'elle en ait l'administration.

Jugement rendu le 29 janvier 1846.
Signé le 3 février 1846.
(Signé) A. M. BUCHANAN, juge.

Jugement enregistré sur le dossier des jugements, page 5,466, avec les frais s'élevant à la somme de $20, y inclus les frais du shérif.

En témoignage de quoi, j'ai signé et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 1er jour de mai de l'année de N. S. 1846, et la soixante-dixième de l'indépendance des Etats-Unis.
[L. S.]
2 mai—3. W. P. BEDLOCK, députe greffier

Succession de F. B. Pringault.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Louis David Cousin, curateur de la succession de François Bernard Pringault ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
W. P. C DUPLESSIS,
22 avril. Register des Testamens

Succession de Philip Philipe et de son épouse.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. A. Guillotte, administrateur des successions de Philip Philipe et de Bridget Golden, son épouse de cédée, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
P. M. BERTIN,
2 mai—3en10. Dep. Register des Testamens

Succession de Nicolas Ranella.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. B. Anselme, curateur de la succession de feu Nicolas Ranella, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour.
P. M. BERTIN,
2 mai—3en10. Député Register des Testamens

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines—Cour des Preuves—Succession de Marianne la france, veuve de Jean Toulouse—AVIS est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la date du présent avis, les raisons, s'il en est, pour lesquelles le compte présenté par Thomas Buster, de la paroisse de Jefferson, administrateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués en conséquence, et le dit administrateur déchargé de ses fonctions comme tel, et ses sécurités cancellées et annulées.

Paroisse de Plaquemines, 29 avril 1846.
1er mai—3en10. CHS. DUTILLET, Juge

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DE MEUBLES.
PAR WM. BERGER, Encanteur.

VENTES régulières par semaine—les Lundi, Mercredi et Vendredi, à 11 heures du matin, au magasin No. 56 rue Conti. Un assortiment de Meubles neufs et de seconde main, tels que Armoires, Bureaux, Tables, Lits, Sideboards, Sofas, Chaises, Berceuses, Matelas, Gravures encadrées, Pendules, Carafes &c.

La plus grande attention sera portée aux ventes du dehors de marchandises, meubles, propriétés foncières et esclaves.
4 mai—6

Vente de Fleurs et Plantes.
Wm. BERGER, encanteur.
Bureau No. 56, rue Conti

Ventes régulières trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi, au beau jardin de M. Sévin Vincent, Place et Antoine, en face de la rue d'Orléans, un grand assortiment de Fleurs, plantes et arbustes. Les affiches du jour annonceront l'heure de la vente. 4 mai—6

Jolie résidence dans la Première Municipalité.

VENTE SANS RÉSERVE.
PAR ABAT & DOMINGON

Il sera vendu à l'encan, mardi, douze mai, à la Bourse St Louis

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Claiborne, Derbigny et Canal Carondelet, mesurant face à la rue St. Pierre 35 pieds, et 75 pieds 3 pouces 3 lignes face au Canal Carondelet, 190 pieds de profondeur sur une ligne, et 127 pieds 7 pouces 4 lignes, sur l'autre ligne, ainsi qu'il est plus amplement spécifié sur un plan dressé par L. Surgi, député voyer de la première Municipalité, sous la date du 17 novembre 1842. Ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, consistant en UNE MAISON EN BRIQUES A DEUX ETAGES, avec galerie devant et derrière, cuisine et autres bâtisses, dans la cour, et une serre chaude dans le jardin.

Le terrain est distribué en un joli parterre dans un parfait état de culture.

Pour de plus amples détails, s'adresser aux encanteurs ou l'on pourra voir le plan.

Conditions: l'acheteur assumera le paiement d'une somme de $635 23, payable 23 mars 1847, d'une autre somme de $1,000, payable 23 mars 1848, et pour la balance un tiers comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Si les sommes assumées et les billets souscrits ne sont pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison de huit pour cent par an, jusqu'à paiement final. La propriété devra être assurée, et la police transférée au vendeur jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Felix Percy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 2 mai

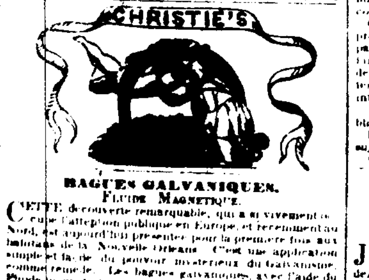

BAGUES GALVANIQUES.

FLUIDE MAGNÉTIQUE.

CETTE découverte remarquable, qui a si vivement excité l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme. Les bagues galvaniques, avec l'aide du fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigue ou chronique, de goutte, douloureux maux de dents, bronchites, vertige, migraines, indigestions, paralysie, épilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'épine dorsale, lumbago, névralgie, tremblemens, étourdissemens, douleurs de poitrine, points de côté, débilité générale* et de toutes les *affections nerveuses*. Dans tous les cas de *dyspepsie*, lorsqu'elle ne provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessins très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques

Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, ou les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.

Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition, était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques

[illegible] conformément à l'invention [illegible] dans les cas [illegible] de poitrine.

E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie. L'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUYON & Co, au coin des rues St. Charles et Canal, et qui seule, possède les vrais articles galvaniques.
20 janv—6m

INSTITUTIONS.

ORLEANS HIGH SCHOOL
LYCÉE D'ORLEANS.

CET établissement, qui n'a pas encore trois années d'existence, a pris un développement [illegible] plan tracé par ses fondateurs MM MERCVOYER WYNDHAM et EVERETT. [illegible] l'attention [illegible] directeurs [illegible] l'importance attachée à une stabilité [illegible] à ce que ce lycée [illegible] de la ville d'Orléans la place [illegible] parmi les institutions [illegible] l'Union.

L'Enseignement comprend les langues latine, grecque, anglaise, française et espagnole; l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, [illegible] l'astronomie, la littérature, la philosophie, l'histoire, la géographie et la tenue des livres.

Toutes les branches, excepté la langue française, s'enseignent généralement en anglais.

Tous les cours de latin, de grec, d'anglais, de français, d'espagnol et des mathématiques se font tous les jours; ceux des autres branches ont lieu trois fois par semaine.

Le corps enseignant se compose des directeurs MM MERCVOYER, WYNDHAM et EVERETT et de trois professeurs adjoints auxquels la confiance publique est depuis long temps acquise.

Hors des classes, les élèves s'acquittent de leurs tâches sous les yeux de deux préfets d'études spécialement chargés de surveiller leur travail et de maintenir le bon ordre dans tous leurs exercices.

Jaloux de répondre autant qu'il est en eux, aux encouragements qui ont accueilli leurs efforts, les directeurs ont introduit récemment d'importantes améliorations dans le matériel du Lycée. Un vaste édifice a été construit et de nombreuses salles de classe convenablement disposées.

L'établissement est situé dans la partie la plus saine de la ville. Depuis sa fondation il a paru être à l'abri de toute espèce de maladie.

Les Directeurs ne tolèrent aucune intervention de la part des parens, en ce qui concerne les règlemens disciplinaires.

On n'admet que les enfans qui savent déjà lire et écrire.
Les pensionnaires paient, [illegible] $30 par mois.
Les demi pensionnaires, 15
Les externes, pour les classes avancées, 12
pour les classes inférieures, 9

Les statuts et règlemens du Lycée se trouvent à l'institution et chez les principaux libraires de la ville.
27 janvier

COLLEGE DE MANDEVILLE.

La confiance publique a déjà récompensé le dévouement des directeurs de cette institution. Le nombre des élèves s'est plus considérable qu'on ne pouvait l'espérer d'après le court laps de temps qui s'est écoulé sous la direction actuelle. Le collège a été assez heureux pour se concilier des patrons parmi les citoyens les plus intelligents et les plus influents de la Louisiane.

Le succès du collège doit être attribué en partie aux avantages de la localité. Les bâtiments en sont d'une vaste étendue et admirablement adaptés à leur destination. Un steamboat établit des communications régulières entre les élèves et leurs parents. La santé et la récréation des élèves sont favorisées par les bains du lac durant l'été et les promenades faites à l'ombre des bois voisins.

Mais ce n'est pas seulement à cette heureuse situation que le collège doit sa prospérité. Le résultat des derniers examens a prouvé que les directeurs ont réussi dans le choix des professeurs et que la conduite du pupille était [illegible] cordée à juste titre.

Pour la mériter encore davantage, ils viennent d'ajouter à leur personnel de professeurs qu'ils conservent tout entier, Mr. Roe, dont le nom est déjà favorablement connu du public.

La lingerie sera tenue par une personne capable dont Mme McManus surveillera en outre, le travail. Mme McManus a bien voulu se charger, en outre, de ces soins maternels dont les jeunes enfants peuvent difficilement se passer.

FÉLIX McMANUS,
10 jan. Président.

COLLEGE DE ST.-VINCENT,

AU CAP GIRARDEAU, ETAT DU MISSOURI

CE COLLEGE, auquel la législature de l'Etat du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des privilèges universitaires occupe un des sites les plus charmans qui se trouvent sur le Mississipi; il est situé à quarante milles au dessus de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinantes appartiennent au collège, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.

LES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ENSEIGNEMENT se composent de la lecture, de l'écriture, de la grammaire, de l'histoire, de la rhétorique, de la poésie, de la mythologie, de la géographie, de l'usage des globes, de la tenue des livres, de l'arithmétique, de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie rectiligne et sphérique, de l'arpentage, de la levée des plans, de l'astronomie théorique et pratique; des langues française, espagnole, allemande, italienne, latine et grecque; de la philosophie morale et naturelle, de la botanique et de la chimie, de la musique et du dessin.

Le Collège de St. Vincent possède un cabinet de physique. L'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand et l'italien ne sont enseignés que par des professeurs dont chacune de ces langues est l'idiome maternel.

L'année scholaire commence le second lundi de septembre et se termine le dernier jeudi de juillet, c'est à cette dernière époque que l'examen annuel a lieu, que les prix sont distribués et les degrés conférés.

Le prix pour la pension, le logement, l'enseignement, le blanchissage et les soins de médecin est de $150 par an, payable par moitié au commencement de chaque semestre. On exigera une somme $10 en sus pour l'enseignement des langues espagnole, allemande ou italienne; et autant pour l'étude de la physique et de la chimie, afin de remplacer les instruments brisés ou mis hors de service. On devra aussi payer une somme de $5 par an pour fourniture de lit et de matelats. La musique ou le dessin couteront $25 par an.

Les parens qui désireront que le collège fournisse des vêtemens à leurs enfans, devront déposer à cet effet une somme suffisante entre les mains du trésorier.

Les parens et les tuteurs recevront à la fin de chaque semestre un bulletin constatant l'état de santé et les progrès de leurs enfans ou de leurs pupilles.

Les parens qui résident en pays étranger, voudront bien nommer un agent responsable à la Nouvelle-Orléans ou à St. Louis.

Pour plus amples informations s'adresser à
J. AD. ROZIER, avocat, agent du Collège,
rue St. Charles, No. 13.

N. B.—Le révérend P. Chandy, agent du Collège, partira dans les derniers jours du mois de mai prochain, pour se rendre au collège. 17 avril—1m

COLLEGE MAÇONIQUE.

Etabli sous le patronage de la Grande Loge du Kentucky.

CETTE institution florissante, ayant le pouvoir de conférer les degrés universitaires, offre aux habitans du Sud les plus grands avantages. Elle est située dans une des plus belles parties du Kentucky, à Lagrange, comté de Oldham, à 25 milles de Louisville, 18 de Shelbyville, 30 de Frankfort et 8 de Westport, sur l'Ohio. La ville contient environ 300 habitans, et la société y est établie sur de solides bases, intellectuelles et morales.

Le cours d'études embrasse les mathématiques, les langues anciennes et modernes, la philosophie et l'histoire naturelle. La Faculté est composée du Proviseur, qui professe les sciences morales, d'un professeur de mathématiques, d'un professeur de langues et d'un maître d'études chargé du département préparatoire. La haute réputation du Proviseur, les talens des professeurs qui le secondent, sont une sûre garantie de progrès pour les élèves.

Les prix sont très modérés, savoir:
Département préparatoire, par année, [illegible]
Classes du collège par année, [illegible]
Pension, blanchissage, &c. par semaine, de $2 [illegible]

[illegible]

VENTES DE CE JOUR

Vente renvoyée à cause du mauvais temps.

PAR SYKES & HYDE.

A. DEVALL, Encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, mercredi, 6 courant, à 11 heures sur la Levée, en face de la rue St. Joseph, sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra

96 1/2 sacs de maïs endommagé à bord d'un chaland en venant de la Terre Haute à ce port.

Conditions comptant. 6 mai—1

Vente renvoyée à cause du mauvais temps.
PAR SYKES & HYDE.

A. DEVALL, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui mercredi, 6 du courant, à dix heures sur la Levée, en face de la rue de la Douane, sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra

100,000 livres Porc en grenier, toutes pièces, légèrement endommagé à bord d'un chaland et rembarqué sur le steamboat Concord et débarqué ici.

Conditions comptant. 6 mai—1

PAR LEVY & NICHOLSON.

MERCREDI 6 courant, à 4 heures un-quart, il sera vendu au magasin No. 30, rue Bienville, par ordre de sous l'inspection des gardiens du port,

Un lot de café avarié dans un voyage d'importation de Rio Janeiro à ce port. 6 mai—1

Thos. Kervan et ses créanciers et les créanciers de B. Melton & Co.

PAR N. VIGNIE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu mercredi 6 mai 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Royale et Chartres, tous les billets, comptes et créances abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers.

Termes et conditions—comptant. 24 av—24,30,6m

VENTES A L'ENCAN.

Trente esclaves acclimatés de la même habitation—Sans réserve.

PAR BEARD, CALHOUN & Co—ENCANTEURS.

SAMEDI neuf courant à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, sans réserve.

Trente beaux esclaves, nègres et négresses de choix provenant d'une habitation sur la Rivière Rouge. Parmi eux se trouve un bon forgeron et un charpentier.

Ces esclaves peuvent être examinés en s'adressant au bureau des encanteurs et seront vendus à l'amiable avant conditions avantageuses.

Conditions. Moitié comptant, et la balance payable le premier novembre, en billets endossés à satisfaction en papier de ville et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement. Les noms des endosseurs et accepteurs devront être donnés à la vente et s'ils ne sont point acceptés les esclaves seront revendus. Les billets porteront un intérêt de huit pour cent par an.

Les actes de vente pardevant J. B. Marks notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les catalogues, donnant une description de chaque sujet, peuvent être obtenus au bureau des encanteurs.
6 mai—4

Succession de James Flood.

Magasin en Briques et résidences, près du Marché Ste Marie.

PAR BEARD, CALHOUN & Co. encanteurs.

JEUDI, 4 Juin, à midi, il sera vendu, à l'encan à l'Arcade Banks, en vertu d'un ordre de l'hon. J. Bermudez, juge de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er mai 1846, les propriétés ci après décrites, appartenant à la succession de James Flood, savoir

Un certain lot de terre d'une forme irrégulière, situé au coin des rues Tchoupitoulas et Delord, mesurant 46 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 90 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Delord et 83 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne et retrécissant sur la ligne de derrière. ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une belle bâtisse en briques à trois étages, le rez de chaussée étant occupé comme magasin, et se trouvant près le marché Ste Marie dans une des meilleures positions pour affaires.

Cette propriété sera vendue ensemble avec l'emprunt sur stock de la Banque de l'Union, montant à $6000 25 que l'acquéreur assumera et paiera selon la charte de la dite banque, la balance, un tiers à 6 mois et un tiers à 12 mois de crédit, garantie par hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement, en billets endossés à satisfaction. Si les dits billets ne sont point payés à échéance, ils porteront un intérêt de 8 pour cent par an jusqu'au paiement.

L'acte vente pardevant J. B. Marks, esq. not. pub. aux frais des acquéreurs. 6 mai—3en30

VENTE SANS RESERVE.

Vente à crédit de cigares &c.

POUR CLORE DES AFFAIRES.

PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs.

JEUDI 14 courant, à 11 heures, il sera vendu au magasin No. 31 rue de la Commune, pour clore des consignations sans réserve,

200,000 cigares de la Havane, supérieurs, ayant droit au drawback, [illegible] de Regalias et autres [illegible]

[illegible]

Conditions: [illegible] au-dessous de $300, comptant; de $300 à [illegible] au-dessus, 90 jours de crédit en billets endossés.

Tous les cigares ont droit au drawback et peuvent être exportés de 4 à 7 piastres par millier, au-dessous du coût.

Des catalogues peuvent être obtenus au bureau des Encanteurs, No. 8 Arcade Banks. 6 mai—8

Vente de Propriété de valeur.

PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera vendu à l'encan samedi, 9 courant, à midi, à la Bourse St Louis, les propriétés ci après décrites:

1o. Un lot de terre dans la 1re municipalité, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Bourbon, Conti et Royale, ayant [illegible] face à la rue Bienville, sur une profondeur de [illegible] lignes parallèles, le tout mesure [illegible] les bâtisses qui sont dessus. Le [illegible] de chaque côté et dans les plus [illegible] conformer par un mur mitoyen d'environ [illegible]

2o. Deux terrains situés dans la 3me municipalité, dans [illegible] désignés sous les Nos 17 et 18 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 14 avril [illegible] l'étude de Felix de Armas, notaire, [illegible] pieds de face à ladite rue Desirée, sur [illegible] pieds, mesure américaine; lesdits terrains seront divisés et vendus en quatre lots de [illegible] dimension chacun mesurant 30 pieds de face à la rue Desirée, sur 120 de profondeur.

Conditions de la vente.—La propriété rue Bienville un tiers comptant et la balance à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur la propriété, et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an après l'échéance.

N. B. Les actes de vente à la charge des acquéreurs pardevant Félix Percy, notaire public. 6 mai

MARCHANDISES SANS RESERVE.

PAR Wm BERGER, Encanteur.

IL sera vendu vendredi, 8 courant, à 4 1/2 heures P. M., au magasin No. 24 [illegible] de départ, le restant [illegible] à la Voltaire, [illegible]

[illegible] à l'amiable avant [illegible] 5 mai—4t

Vente sans réserve—Cigares de la Havane.

PAR J. B. BLACHE & Co.

JEUDI 7 [illegible] heures du matin, il sera vendu au magasin No. 79 rue de la Vieille Levée [illegible] pour clore deux [illegible]

200,000 [illegible] de la Havane, diverses marques.

Conditions—Au-dessous de $300 comptant jours, au-dessus de $300, quatre mois et au dessus de $500, six mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Cette vente est positive. 5 mai—3

Succession de feu Mlle François e Joséphine Désirée de la Grosvellière.

PAR Wm BERGER—ENCANTEUR.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 4 mai courant, il sera vendu samedi, le 6 juin, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, un Terrain situé à l'encoignure des rues de la Commune et St. Jean, ayant mesure française, 60 pieds de face à la rue St. Jean, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue de la Commune; ensemble, une maison en briques, parterre et autres dépendances sur le dit terrain.

Conditions: comptant.—L'acte de vente pardevant Jh. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs.
5 mai—30 12 20 30 m 6 juin

SYNDICAT.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le mardi, vingt-six mai 1846, à midi, à la Bourse St. Louis, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du dix mars 1846, les terrains ci-après désignés, abandonnés à ses créanciers par F. Hos.

Quatre lots de terre situés au faubourg Washington, dans l'îlet renfermé par les rues St. Ferdinand, St. Avid, et la Presse et St. Jean Baptiste et désignés par les Nos. 7, 8, 9 et 10, d'après un plan fait par John Schriber le 30 septembre 1836, et déposé en l'étude de Jos. Cuvillier, notaire public.

Le lot No. 7 formant le coin des rues St. Ferdinand et St. Avid, ayant mesure américaine, 31 pieds de face à la rue St. Ferdinand, sur 110 pieds de profondeur et face à la rue St. Avid.

Les lots Nos. 8, 9 et 10 contigus l'un à l'autre, ayant chacun, mesure américaine, 30 pieds de face à la rue St. Avid, sur 120 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
29 avril—3 en 30

Propriétés de Valeur situées dans la Première Municipalité, rue St. Pierre, entre Bourbon et Dauphine.

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le samedi, 9 mai 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis.

1o. Un Lot de Terre situé rue St. Pierre, entre Bourbon et Dauphine, désigné par le No. 125, mesure 27 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de 85 pieds 5 pouces 2 lignes, ou existe sur le dit lot de terre, dans le fond de la cour, une bonne maison en briques à étage et couverte en ardoises. La dite propriété est louée à bail jusqu'au 1er décembre prochain.

2o. Un Lot de Terre situé rue St. Pierre, entre Bourbon et Dauphine, désigné par le No. 123 mesure 30 pieds 9 pouces de face à la dite rue St. Pierre, sur une profondeur de 117 pieds 4 pouces 6 lignes et existe sur le dit lot de terre, une maison en brique, couverte en tuiles, et dans la cour une grande bâtisse à étage en briques, et couverte en tuiles.

3o. Un Lot de Terre attenant au précédent, rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine, désigné par le No. 121, mesure 29 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la dite rue St. Pierre, sur 117 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur; ensemble avec la maison en briques, couverte en tuiles; et d'une cuisine en briques aussi couverte en tuiles.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Philippe Lacoste, notaire, aux frais des acquéreurs. 4 mai—4,6,9,m

Vente de Terre dans le Tennessee.

PAR CHARLES A. LABUZAN, Encanteur.

EN vertu d'un *Deed of Trust*, en date du 6 février 1840, j'exposerai en vente publique à l'encan, au dernier et plus offrant enchérisseur, lundi, 18me jour de mai 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, dans cette ville, les propriétés suivantes, savoir:

1o. Une portion de TERRE, située dans le comté de Shelby, Etat du Tennessee, sur la rivière Loosa Hatchy, contenant 2300 acres.

2o. Une autre portion de TERRE, située dans le comté de Shelby, Etat du Tennessee, sur la rivière Loosa Hatchy, contenant 974 1/2 acres.

3o. Une autre portion de TERRE, près de et sur le Sud de la ville du Tennessee, dans le comté de Davidson, Etat du Tennessee, contenant 3 1/2 acres.

Ces propriétés sont détaillées plus au long dans le *Deed of Trust* qui sera lu à la vente.

Les titres de ces propriétés paraissent être incontestables, cependant je ne transporterai d'autres titres que ceux qui me sont en ma possession comme *Trustee*.

Conditions de la vente, comptant.
[illegible] CHARLES GARDNER [illegible]

25 DE [illegible]

S'est échappé [illegible] rues Lafayette et [illegible] val (pony) couleur [illegible] jambe de derrière blanche, [illegible] queue. S'adresser pour la récompense à G. & R. [illegible] & Co.
[illegible]

[illegible]